

**AUX MEMBRES DU CONSEIL
PROVINCIAL DU HAINAUT**

Le 10 février 2022,

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le **Conseil provincial se réunira le 22 février 2022, à 09 heures 30, dans le Grand Auditorium de l'Institut provincial de Formation du Hainaut (Académie provinciale de Police), route d'Ath, 25/35 à JURBISE.**

Je vous prie de considérer la présente comme convocation à cette séance dont vous trouverez, ci-contre, l'ordre du jour.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.

**Le Président du Conseil provincial
Armand BOITE**



CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

Séance du 22 février 2022

ORDRE DU JOUR

Séance publique

DIVERS - COMMUNICATIONS

1. Allocution de M. le Gouverneur.
2. Contexte médiatique.- Interventions de M. le Député Serge HUSTACHE et de Mme la Députée Fabienne DEVILERS.

ACHATS ET MARCHÉS PUBLICS

3. Rattachement à la centrale d'achats du SPW – Adoption de la nouvelle convention d'adhésion et des nouvelles règles de fonctionnement (22/002/VV).
4. Convention de Centrale d'Achat avec le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie (CCM 327).
5. Rattachement aux centrales d'achats ACAH et MERCURHOSP pour l'achat d'équipements de protection spécifiques à la Covid destinés aux IMP (22/003/VV).

CHARROI

6. Règlement sur l'utilisation des véhicules de fonction mis à disposition des députés provinciaux, des titulaires des 2 grades légaux et des directeurs généraux (échelle A8).

CULTES

7. Mosquée Abou Bakr à TOURNAI - Analyse du compte pour l'exercice 2021.
8. Mosquée Al Imane à CUESMES - Analyse du compte pour l'exercice 2020.

SUBSIDES

9. Subsidés - Dotation financement zones de secours (10 % Fonds des Provinces) - 2022 - 351/640306 - A engager : 5.934.690 € - 1ère mensualité 2022 à liquider : 494.557,50 €.
10. Subsidés - Financement Zones de secours (40 %) 2022 - 351/640 405 - Montant total à engager : 33.818.628 € - 1ère mensualité à liquider : 2.818.218,99 €.

TÉLÉPHONIE

11. Règlement relatif à l'utilisation de la téléphonie mobile.

COURS D'EAU

12. Emprises - Acquisition de terrains 1 - Projet NAQIA - Digue de protection contre les inondations et aménagements hydromorphologiques le long du "Rieu d'Amour" au niveau des "Prés d'Amour" à Tournai (CE/1170/2018/0001).

BÂTIMENTS

13. CHARLEROI - Rue de la Broucheterre.- ASBL « Le Centre Scolaire des Etoiles » - Jugement du 5 janvier 2022 (ACQ 769).

☐ **DIVERS**

14. Règlement relatif aux modalités d'intervention du fonds de solidarité en faveur des familles désireuses d'obtenir une aide complémentaire pour l'acquisition-location du matériel informatique requis pour l'enseignement à distance.

Huis clos

☐ **CONTENTIEUX / DISCIPLINAIRE**

15. Promotion au grade d'Inspecteur général A7 au sein du cadre de Hainaut Enseignement - Pilier Direction générale régionale de Charleroi- Retrait - Réfection.

☐ **GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL NON ENSEIGNANT**

16. Promotion d'un emploi dans le poste de Premier Directeur A6 au sein de Hainaut Enseignement.

☐ **REPRÉSENTATIONS**

17. Centre Culturel Local de Chièvres-Brugelette "L'Envol" - Fin de mandat et nouvelle désignation.
18. Désignation d'un représentant provincial (administrateur) au sein de l'asbl REQUASUD.

☐ **COMPTABILITÉ PROVINCIALE**

19. Désignation du receveur spécial des recettes locales pour l'Institut provincial de Formation du Hainaut (IPFH) à Jurbise (335/108 - REC/DVV/22/01).
20. Désignation du receveur spécial des recettes locales pour l'Institut provincial de Formation du Hainaut (IPFH) à Jurbise (335/109 - REC/DVV/22/02).
21. Désignation de receveur spécial des recettes locales pour l'Université du Travail- à CHARLEROI (REC/DVV/22/04 - 741/310).
22. Désignation du receveur spécial des recettes locales pour l'IMP "Le Roseau Vert" à Marchipont (833/665 - REC/DVV/22/03).